

Plus de 9800 défaillances au 2^{ème} trim. 2022 Le nombre de procédures augmente de 49 %

**« 800 entreprises tombent en défaillance chaque semaine.
Les courbes laissent présager 37 000 défauts fin 2022 »**

- En hausse de 49 % vs. 2^{er} trim. 2021, le niveau global des défaillances reste inférieur au 2^e trim. 2019
- Les jeunes entreprises « Covid » sont très durement touchées (+136 %)
- Le niveau de défaillance des PME désormais supérieur à celui du 2^e trim. 2019
- Secteurs : les activités B2C les plus sinistrées (commerce, restauration, service à la personne...)
- Régions : le nombre de procédures double dans les Hauts de France

Paris, le 12 juillet 2022 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la data d'entreprise dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 2^{ème} trimestre 2022. Avec 9826 procédures collectives ouvertes entre le 1^{er} avril et le 30 juin, le niveau des défaillances augmente de 49 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2021, après avoir atteint +35 % au 1^{er} trimestre. La hausse s'accélère. Sur 12 mois glissés, on enregistre une augmentation générale de 15 % pour 34 200 jugements. Les niveaux sont au plus haut depuis octobre 2020. S'ils restent inférieurs à ceux de 2019, année de référence pré Covid, l'écart se resserre. Avec 800 entreprises qui tombent en défaut chaque semaine, les courbes laissent présager un total de 37 000 défauts sur l'année 2022.

Les secteurs d'activité B2C (service à la personne, restauration, commerce) sont les plus fragilisés et les jeunes structures créées juste avant ou pendant la crise sont en souffrance (+136 %). Les PME, avec 731 procédures ouvertes en 3 mois, dépassent les seuils de 2019. Dans les territoires, la hausse concerne toutes les régions. La tendance est particulièrement marquée dans les Hauts de France, où le nombre de procédures double, et en Centre Val-de-Loire, qui dépasse ses niveaux d'avant crise.

Thierry Millon, directeur des études Altares : « Les chiffres de fin 2021 et du premier trimestre 2022 démontraient un retour à la réalité sur le front des défaillances. Depuis février, la tendance à la hausse s'accélère nettement avec une augmentation mensuelle moyenne de 45 %. Nous approchons désormais des niveaux observés en 2019, période de référence d'avant crise. Les plus petites entreprises de moins de 3 salariés sont les plus touchées, en particulier les plus jeunes, qui présentent des taux de liquidation identiques à 2019. Autre signal d'inquiétude, les PME sont aussi de plus en plus nombreuses à faire défaut et retrouvent des seuils identiques à l'avant crise. »

En hausse de 49,2 % au 2^{ème} trimestre 2022, le nombre de défaillances d'entreprises se rapproche des niveaux d'avant crise Covid

9 826 entreprises sont tombées en défaillance entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2022, soit une hausse de 49,2 % par rapport à la même période de 2021. L'augmentation est nette et de plus en plus rapide mais les niveaux restent encore très inférieurs à ceux du printemps 2019 et ses 12 300 procédures.

Sur 12 mois glissés, 34 200 entreprises ont fait défaut. La hausse générale est « seulement » de 15 % en raison des niveaux de juillet à octobre 2021 qui étaient encore à la baisse (-16 %). **En tendance annuelle, les volumes de défaillances sont donc plutôt similaires à la situation de fin 2020.** (35 500 en octobre 2020 et 34 000 en novembre 2020 sur 12 mois glissés).

Avec 289 dossiers enregistrés ce trimestre, **le nombre de procédures de sauvegarde est au plus haut depuis 2018 et augmente de 75 %**. Ce dispositif représente cependant seulement **3 % de l'ensemble des procédures**.

Les procédures de **redressement judiciaire (RJ)** sont en hausse rapide de **55,5 % pour 2325 jugements prononcés**. Elles représentent moins **d'un jugement sur quatre (24 %)**, un taux très en-dessous des 30 % relevés au 2^e trimestre 2019.

73 % des jugements se concluent sur des liquidations judiciaires directes (LJ), un taux très supérieur aux niveaux observés traditionnellement (68 %). Elles ont visé **7212 entreprises**, soit une **augmentation de 46,4 %**.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1^{er} juillet de chaque année)

	2018 T2	2019 T2	2020 T2	2021 T2	2022 T2	EVOLUTION T2 2022/21	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	237	209	160	165	289	75,2%	212
Redressements Judiciaires	3 739	3 751	1 303	1 495	2 325	55,5%	2 523
Liquidations Judiciaires directes	8 770	8 387	4 303	4 927	7 212	46,4%	6 720
Total défaillances	12 746	12 347	5766	6587	9826	49,2%	9 454
Total Emplois menacés	39 800	41 000	43 400	19 530	30 560	56,5%	34 858
Emplois menacés par entreprise	3,1	3,3	7,5	3,0	3,1		3,7

La détresse des jeunes entreprises « Covid »

La création d'entreprises n'a jamais été aussi dynamique. Alors que l'Insee¹ annonçait un record de près d'1 million de nouvelles immatriculations pour la seule année 2021, 2,6 millions d'entreprises ont vu le jour en 3 ans, dont 700 000 sociétés commerciales. **Mais ces structures commerciales sont aussi les plus fragiles. Elles représentent 85 % des défaillances et même 93 % des défaillances d'entreprises de moins de 3 ans. Certes, on crée plus d'entreprises mais on en perd plus.**

Un des indicateurs les plus marquants de ce trimestre concerne justement les jeunes structures dont les niveaux de défaillances explosent de 136 %, avec 1750 procédures ouvertes. 1411 d'entre-elles ont été directement liquidées, un nombre très proche de celui du 2^e trimestre 2019 (1431). Les jeunes restaurateurs (272), particulièrement fragilisés, sont quasi cinq fois plus nombreux qu'un an plus tôt à faire défaut.

Les PME défaillantes quasi aussi nombreuses qu'avant la crise

93 % des entreprises en cessation de paiement sont des TPE, une part relativement constante. Avec 9095 procédures enregistrées, leur nombre augmente **de 47 % sur un an**.

Du côté des PME, la hausse s'accélère bien plus nettement. Avec **731 cessations contre 420 un an plus tôt, le niveau des défaillances augmente de 74 %**. In fine, les PME affichent **des volumes similaires à la période d'avant crise**.

Une tendance d'autant plus marquée dans les PME des services informatiques (+ 100 %) et du transport routier de marchandises (+ 200 %).

¹ Essor des créations de sociétés et de micro-entrepreneurs en 2021 » INSEE PREMIÈRE No 1892 Paru le : 02/02/2022

Les défaillances en hausse dans quasi tous les secteurs

Les activités à destination du consommateur en première ligne



RESTAURATION & HEBERGEMENT

En **restauration**, le nombre de défauts a plus que doublé sur un an (968 contre 460 ; +110%). La dégradation est particulièrement marquée dans **la restauration assise** (536 vs. 245 ; +119 %) et **les débits de boisson** (176 vs. 76 ; +132 %).

L'hébergement résiste mieux (59 vs. 57 ; +4 %).



COMMERCE

La situation se dégrade très nettement dans les **activités de détail** où le nombre de défaillances a presque doublé (1337 vs. 772 ; +73 %).

Dans le **bricolage et équipement du foyer** (+93 %) la hausse s'accélère également, en particulier pour **la vente de meubles et les magasins multi-rayons** (+92 %), **essentiellement en alimentation générale**.

Le **soin de la personne & l'optique** (+81 %), principalement la parfumerie et l'optique, et la **vente hors magasin** (+78 %), en particulier la vente à distance et la vente sur les marchés, sont également fragilisés.

Le **commerce d'habillement** est également sous tension (+69 %), qu'il s'agisse de prêt à porter ou chaussure.

Le secteur du **commerce et réparation de véhicules** (410 contre 311 ; +32 %) affiche une tendance sous la moyenne globale ;

De même pour les **grossistes** (441 contre 337 ; +31%), bien que **le commerce interentreprises de matériaux de construction souffre davantage** (+63%).



SERVICES AUX PARTICULIERS

Dans le **secteur des services aux particuliers**, les **salons de coiffure et instituts de beauté** voient leur nombre de défauts augmenter de 111 % sur un an (339 vs. 161), dépassant légèrement les seuils d'avant crise (332 au 2ème trim. 2019).

Dans les **autres activités**, on retrouve des niveaux proches de début 2020 dans **l'action sociale** (+77 %), essentiellement dans l'aide à domicile et **l'enseignement** (+65 %), notamment les auto-écoles.

Les activités B2B sont également rattrapées par la hausse des procédures



CONSTRUCTION

La **construction** s'inscrit dans une hausse des défaillances moins rapide que la moyenne nationale (2275 vs. 1838 ; +24 %). Elle enregistre toujours un millier de défauts de moins qu'en 2019 à la même période.

Le gros œuvre résiste le mieux (645 vs. 572 ; +13 %), notamment grâce à la construction de maisons individuelles (+9 %). La récente liquidation de Geoxia (Maisons Phénix) n'entraîne pas tout le secteur à la baisse.

Dans le **second œuvre** (1 141 contre 774 ; +47,4%), la situation est plus tendue dans les travaux d'isolation, de menuiserie bois et PVC et d'installation d'équipements thermiques.

Dans les **travaux publics** (137 contre 82 ; +67%) la dégradation est tirée par les travaux de terrassement.

L'immobilier semble plus préservé à l'instar des **agences immobilières, une des rares activités encore dans le vert** (-1%). Malgré cette exception, la hausse constatée dans **la promotion immobilière** (+24 %) porte le nombre des défaillances de cette activité au-delà du niveau du 2^e trimestre 2019.



INDUSTRIE MANUFACTURIERE / AGROALIMENTAIRE

Dans **l'industrie manufacturière** (432 contre 318 ; +36%), le nombre des défaillances augmente fortement dans **l'imprimerie et les activités du bois et matériaux de construction**, en particulier la fabrication de charpentes. La mécanique industrielle est aussi sous tension.

L'agroalimentaire est davantage fragilisé (296 contre 114 ; +160%). Le secteur concentre essentiellement des artisans boulangers-pâtisseries qui portent la tendance globale.



SERVICES AUX ENTREPRISES

Le secteur des **services aux entreprises** (1 345 contre 953 ; +41%) s'inscrit dans une tendance similaire au niveau général. A noter, **les activités scientifiques et techniques résistent légèrement mieux** (648 contre 481 ; +35%) même si l'activité ingénierie et études techniques est plus durement impactée.

Dans les services administratifs aux entreprises (697 contre 472 ; +48%), **les activités de sécurité, d'aménagement paysager et d'organisation de foires et salons professionnels sont davantage à la peine.**



TRANSPORTS

Le secteur des **transports et de la logistique** enregistre une forte hausse (432 contre 252 ; +71%), portée notamment par la fragilisation nette du **transport routier de marchandises** (263 contre 133 ; +98%) et le transport de proximité (+132 %). L'interurbain, également touché affiche une hausse de 54 %.



AGRICULTURE

L'**agriculture** limite la hausse du nombre de défauts (287 contre 266 ; +8%). Cependant, pour les activités de culture, en particulier celles de soutien aux cultures, l'augmentation de 44% porte la sinistralité de ce 2^e trimestre 2022 au-delà de celle relevée au cours du même trimestre 2019.

Retrouvez en annexes le détail des défaillances d'entreprises en région

Thierry Millon conclut : « Ce premier semestre se termine sur une tendance sans équivoque : la remontée des défaillances amorcée en fin d'année dernière est très nette. Pourtant le climat des affaires ne s'effondre pas, en dépit d'un alignement de facteurs géopolitiques et macroéconomiques qui inciteraient à l'attentisme. L'inflation, la flambée des prix de l'énergie, les ruptures de chaînes d'approvisionnement, la fermeture de certains marchés ralentissent la croissance mais l'économie tient et les entreprises résistent. Sur ces 12 derniers mois, plus de 34 000 sociétés sont tombées mais nous sommes encore loin des pics de la crise financière de 2008 qui dépassaient les 64 000, ni même les 52 000 procédures enregistrées en 2019.

Notre tissu d'entreprises résiste donc mais les courbes que nous observons doivent nous préparer à enregistrer entre 35 000 et 40 000 défauts à la fin de l'année. Car le spectre de la récession plane et les entreprises ne pourront continuer à piocher éternellement dans leur trésorerie en attendant la reprise de la consommation des ménages. L'épargne des Français continue toujours d'augmenter. La Banque de France estime l'épargne totale à 319 milliards d'euros au 1^{er} trimestre 2022, dont 151 milliards sont dus au « surplus Covid ».

Pour aider les entreprises à faire face, l'exécutif déploie de nouveaux dispositifs de soutien comme l'ouverture d'un guichet d'aide « gaz & électricité » ou le maintien du plan d'accompagnement de sortie de crise (cf. encadré ci-dessous). Pour l'heure, Altares observe que les retards de paiement sont encore globalement maîtrisés. Un signal d'autant plus important alors que la relation fournisseur et la résilience des chaînes d'approvisionnement ont été particulièrement malmenées au gré des confinements successifs et de la guerre en Ukraine.

Le Gouverneur de la Banque de France écarte pour le moment l'hypothèse d'une récession pour ces prochaines années. L'incertitude commande donc à la prudence. La vigilance et le pilotage au plus près de ses portefeuilles d'entreprises clientes et fournisseurs est de mise. Mais in fine, la résilience pourrait bien se confirmer cette année encore comme le maître mot de nos entreprises. »

[REPERES]

La procédure de traitement de sortie de crise : à peine plus d'une ouverture par semaine

La procédure de traitement de sortie de crise (PTSC, Cf. étude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises 1^{er} trimestre 2022) a concerné, depuis son démarrage en novembre 2021, **53 entreprises** dont 17 sur le seul 2^e trimestre 2022. La moitié des PTSC (26) a pu bénéficier d'un plan, 6 ont été convertis en RJ ou LJ et 21 sont en période d'observation.

<https://www.altares.com/fr/whitepapers/defaillances-t1-2022/>

Aides : Le guichet d'aide "gaz et électricité" est ouvert

Le plan de résilience économique et sociale annoncé le 16 mars et validé par la Commission européenne seulement depuis le 30 juin permet notamment la mise en place d'un guichet d'aide "gaz et électricité" ouvert aux entreprises grandes consommatrices d'énergie. Le décret n° 2022-967 du 1er juillet 2022 en précise les critères d'éligibilité. Les entreprises devront avoir effectué des achats de gaz et d'électricité représentant au moins 3% de leur chiffre d'affaires en 2021 et avoir subi un doublement du prix du gaz par période éligible, de mars à mai 2022 d'une part, de juin à août 2022 d'autre part, par rapport au prix moyen sur l'année 2021.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046003513>

Aides : Le plan d'accompagnement des entreprises en sortie de crise est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022

Craignant que la guerre en Ukraine provoque de nouvelles difficultés pour les entreprises, les ministres Bruno Lemaire et Eric Dupond-Moretti ont décidé de prolonger jusqu'à la fin de l'année le plan d'accompagnement lancé en juin 2021 et renouvelé en début d'année 2022. Destiné à aider les sociétés qui seraient dans une position vulnérable en sortie de crise sanitaire et éviter une vague de faillites, ce plan aurait bénéficié en un an, selon Bercy, à près de 10 000 entreprises.

<https://presse.economie.gouv.fr/04-07-2022-la-mission-daccompagnement-des-entreprises-en-sortie-de-crise-pilotee-par-gerard-pfauwadel-restera-operationnelle-jusquau-31-decembre-2022/>

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 2e trimestre 2022 » est disponible en ligne en cliquant ici

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares - www.altares.com - <http://blog.altares.com/>

Expert de l'information sur les entreprises, Altares collecte, structure, analyse et enrichit les données BtoB afin de les rendre « intelligentes » et faciliter la prise de décision pour les directions générales et opérationnelles des entreprises. Le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI, PME et organisations publiques en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 440 millions d'entreprises dans 220 pays.

Contact Presse

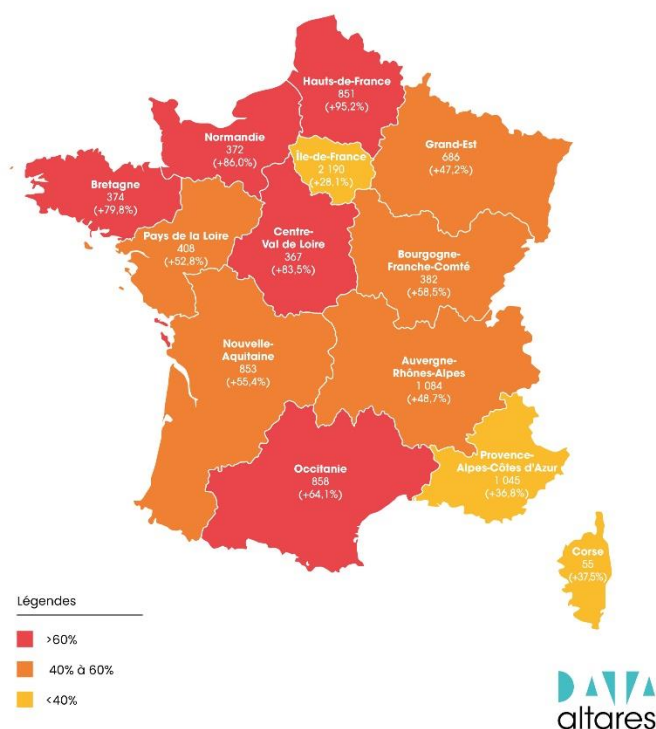
Altares

Thierry Millon – Directeur des études Altares
thierry.millon@altares.com | 04 72 65 15 51

Agence CorioLink

Urielle Dutartre
urielle.dutartre@coriolink.com | 06 62 82 71 62
Candice Piekacz
candice.piekacz@coriolink.com | 06 71 38 53 15

Carte d'évolution des défaillances par région au 2nd trimestre 2022



L'Ile de France résiste le mieux | Alors qu'elle concentre traditionnellement le quart des défaillances dans le pays, l'Ile-de-France résiste particulièrement mieux que la moyenne en ce 2^{ème} trimestre avec une hausse de 28 % des défaillances (vs. 49 % au national), une situation diamétralement inverse à celle de 2021. **Hors IDF, la dégradation devrait avoisiner les 60 %.**

Quasi deux fois plus de défauts dans les Hauts de France | A l'inverse, les Hauts-de-France voient leur nombre de défauts quasi doubler (851 ; +95 %). En tête des ouvertures de procédures, PicWicToys, issu de la fusion de PicWic et des Toys'R'Us français, repris début juillet par l'irlandais Smyths Toys.

Trois régions enregistrent une dégradation voisine de +80 % |

En Normandie, le nombre de défaillance augmente de 86 % (372 défauts). Le Centre-Val-de-Loire présente une situation comparable avec 369 procédures collectives ouvertes soit 84 % de plus qu'un an plus tôt. **La Bretagne** affiche un volume similaire (374) pour une hausse également très marquée (+80 %).

Quatre régions présentent une dégradation comprise entre +80 % et +50 % |

L'Occitanie (858 ; +64 %), la Bourgogne-Franche-Comté (382 ; +59 %), la Nouvelle-Aquitaine (853 ; +55 %) et les Pays-de-la-Loire (408 ; +53 %) présentent des taux de défaillances au-dessus de la moyenne nationale, avec des données cependant très disparates d'un département à l'autre.

Quatre régions sous la moyenne nationale de 49% |

Les régions Auvergne-Rhône-Alpes (1084 ; +49 %), Grand-Est (686 ; +47 %), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (1047 ; +37 %) se placent sous la moyenne France. A noter que la région Sud est la 3^e région en nombre de défaillances après l'Ile-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. **La Corse**, seule région métropolitaine encore dans le vert il y a un an, est également rattrapée par la dynamique générale d'augmentation. Avec « seulement » 55 procédures, elle enregistre in fine une hausse de 38 %.

Les départements d'Outre-mer résistent |

La Réunion (152 ; +13 %) enregistre le plus grand nombre de défaillances d'entreprises en Outre-mer. Cependant, c'est en Guadeloupe (54 ; +38 %) que le rythme d'augmentation est le plus fort. La Martinique (63 ; -5%) résiste encore et reste dans une dynamique de baisse des ouvertures de procédures.